



Jeanne MENDELSSOHN, gérante

FINCAB a pour vocation d'accompagner nos clients qui cherchent un conseil objectif dans la valorisation, la structuration, la protection et la transmission de leur patrimoine privé et professionnel, acquis et à venir.

Envisagez l'avenir sereinement !



Nous travaillons en interprofessionalité avec des professionnels du chiffre ou du droit pour vous apporter un service sur-mesure. Nous disposons de plus de 30 partenaires institutionnels (banques, assurances, sociétés de gestion).

jeanne@fincab.fr - 06 73 59 94 20 - www.fincab.fr

FINCAB
Conseil en gestion sociale
et patrimoniale

www.fincab.fr

Spécialiste des problématiques patrimoniales
des chefs d'entreprise et des professionnels

FINCAB - jeanne@fincab.fr - www.fincab.fr
RCS Paris 822 811 980 00025 - APE 7022Z - Assurance et
garantie financière AON n°74000026945 - Carte T n°3002
2016 0000 015 169 - Courtage d'assurance de personnes
ORIAS 16 006 613 - Conseil en Investissements Financiers
agrée par l'ANACOFI-CIF sous n° E008536 association agréée
par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Ne pas jeter sur la voie publique



Conseil en gestion
sociale et patrimoniale

Accompagnement spécialisé
destiné aux chefs d'entreprise
et professionnels libéraux

jeanne@fincab.fr - 06 73 59 94 20
FINCAB - 65 avenue Kléber - 75116 Paris
www.fincab.fr

Gestion du patrimoine

Valorisation

La sélection des partenaires (assureurs, financiers, immobiliers) est rigoureuse pour vous proposer une offre de qualité.

Conseil en investissements financiers : assurance vie, PEA, contrats de capitalisation, avoirs bancaires...

Conseil en investissement immobiliers : immobilier en direct, défiscalisation, création de SCI, SCPI...

Nous vous aidons à choisir les solutions les mieux adaptées à votre situation.



Bilan successoral

Anticiper votre transmission est primordial afin d'optimiser les droits de succession, d'éviter l'indivision entre vos enfants, de protéger votre conjoint etc.

Il existe de nombreuses stratégies à adapter à chaque situation (donations simples, partages, démembrement de propriété, dispositions testamentaires etc). Nous analysons votre régime matrimonial et vous proposons des alternatives chiffrées pour répondre à vos objectifs.

Protection de votre famille

Votre situation professionnelle est-elle stable ?
Votre activité est-elle risquée ?

Analyse de votre protection sociale (santé et prévoyance)

Révision des clauses bénéficiaires

Nous étudions la situation globale de la famille, les charges à venir (financement des études des enfants, retraite des parents et complément de revenus, création de SCI, familles recomposées etc).

FINCAB

www.fincab.fr

Spécialiste des problématiques patrimoniales des chefs d'entreprise et des professionnels libéraux.

Protection de la personne vulnérable

Le cabinet est spécialisé dans la gestion patrimoniale des familles vivant une situation de handicap ou de dépendance - notamment interventions auprès d'associations de familles et de centres médicaux sociaux.

Bilan retraite

L'estimation de vos droits à la retraite est essentielle pour prendre les bonnes décisions au cours de votre vie professionnelle et au moment de votre départ à la retraite (options de liquidation de vos contrats par exemple).

Cette analyse nous permet de mettre en place une stratégie de complément de revenus pour maintenir votre niveau de vie à la retraite.

jeanne@fincab.fr - 06 73 59 94 20 - www.fincab.fr

Chef d'entreprise et TNS

Protéger votre réussite

Pactes d'associés, protection croisée des associés : assurer un capital pour permettre aux associés de racheter les parts aux héritiers
Contrat homme clef : couvrir la perte de CA liée à l'incapacité/invalidité/décès d'un associé ou d'un collaborateur indispensable au fonctionnement de la société.

Patrimoine professionnel

Conseil pour l'acquisition d'immobilier d'entreprise (en direct, SCI etc).

Rémunération, trésorerie

Conseil sur les modes de rémunération
Placement de la trésorerie stable de l'entreprise

Épargne salariale et retraite collective

Définition et mise en place d'un plan d'épargne salariale dans votre société (dès le 1er salarié).
PEE/PERCO : une rémunération décalée dans le temps, exonérée d'IR et allégée en charges sociales !

